



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 25437

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le fait que notre pays demeure la première destination touristique par le nombre de visiteurs, mais la troisième au vu du montant des recettes. Il lui demande ce qu'il entend faire au niveau des agences de voyages, pour transcrire, au plus tard à la fin de 2009, la directive européenne sur les services, alors que les professionnels s'opposent au champ d'exercice du régime dérogatoire à leur licence, établi par une ordonnance de février 2005 ; celui-ci n'est toujours pas mis en oeuvre faute de décret d'application.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25437

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4990

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)